

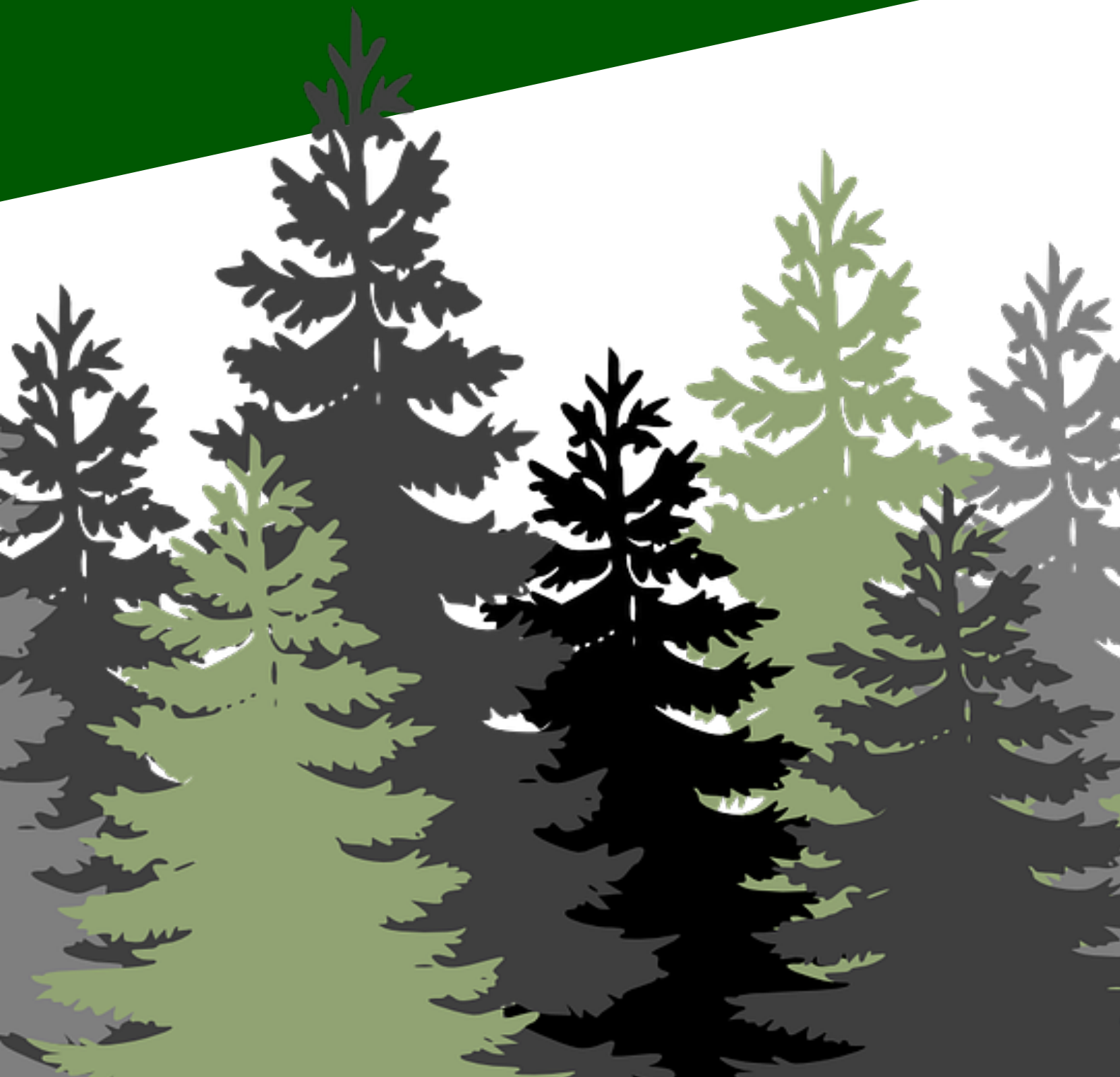


**Cluses Arve
& montagnes**
Territoire de réussites



Itinéraire 3 :

Amélioration des peuplements de feuillus En fonds de vallon



Amélioration et valorisation des taillis et futaies de feuillus

▲ Peuplements concernés :

- ◇ Forêts de feuillus proches des zones urbanisées. Le mélange objectif sera composé d'une essence feuillue dominante (érable, frêne, aulne), de feuillus précieux (merisier, alisier) et d'autres essences d'accompagnement.

▲ Objectifs de l'itinéraire :

- ◇ Améliorer la qualité des bois et renouveler les peuplements par l'accompagnement des dynamiques naturelles,
- ◇ Maintenir le mélange des essences,
- ◇ Sortir du bois d'énergie tout en garantissant les services écosystémiques de la forêt.



Principaux travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes)
Diagnostic sylvicole	50,00 €
Matérialisation d'arbres-habitats ou d'arbres remarquables à conserver	150,00 €
Nettoisement Dépressage	1 500,00 €
Taille et élagage des feuillus précieux	1 000,00 €
Option en cas de regarnis de plantation: préparation du sol	2 000,00 €
<u>Option</u> : plantation par point d'appui pour accompagner et enrichir le peuplement avec des essences adaptées au rechauffement climatique et/ou de feuillus précieux	4 000,00 €
Dégagement	1 500,00 €
<u>Option en cas de complément de plantation</u> : retrait des protections individuelles des plants	1 500,00 €
Gestion des espèces invasives	1 500,00 €



Taux d'aide :

**70% en
forêt privée**

**50% en
forêt publique**

Autres préconisations techniques à respecter :

▲ Engagements en faveur de la biodiversité

A l'issue de la révolution de l'itinéraire sylvicole, conserver 2 arbres de très gros bois vivants + 2 arbres morts ou sénescents par hectare.

▲ En cas de complément de régénération avec des plantations, les plants devront respecter la liste et les préconisations inscrites dans l'arrêté préfectoral sur le Matériel Forestier de Reproduction de Haute Savoie.

